



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/RES/50/219  
17 avril 1996

---

Cinquantième session  
Points 116, 138, a, et 159 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/50/834/Add.1)]

50/219. Représentants spéciaux, envoyés et autres  
cadres supérieurs

L'Assemblée générale,

Confirmant sa résolution 48/259 du 14 juillet 1994,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général 1/ et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 2/;

2. Fait siennes les conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport,

3. Prie de nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que le nombre des représentants spéciaux, envoyés et autres personnalités de rang élevé exerçant des fonctions spéciales soit maintenu à un minimum, que leurs fonctions et responsabilités soient plus clairement définies et rationalisées, en évitant tout double emploi éventuel, et que les articles pertinents du règlement financier ainsi que les procédures budgétaires en vigueur soient strictement respectés, et de lui présenter à la reprise de sa cinquantième session un rapport sur les mesures qu'il aura prises à cet égard.

103<sup>e</sup> séance plénière  
3 avril 1996

---

1/ A/C.5/49/50.

2/ A/50/7/Add.2.